



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 novembre 2019 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Serge, M. BOUCHET Roland, M. DESOUCHE Dominique, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany

Procuration(s) : Mme BEZELGA Monique donne pouvoir à M. GREMILLON Maurice, Mme DEBELLE Muriel donne pouvoir à Mme DORAT Sandrine

Absent(s) : M. MONTOUX François

Excusé(s) : Mme BEZELGA Monique, Mme DEBELLE Muriel, Mme DION Nathalie, M. TEISSIER Freddy

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Serge

Président de séance : M. BOUCHET Roland

2019-072 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE) MODIFIANT LA DELIBERATION N° 2018-079 DU 21 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2020.
- que la ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.
- que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2019-073 SUPPRESSION D'EMPLOI PERMANENT

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la suppression à compter du 18 novembre 2019, de l'emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, en raison de la mise en retraite pour invalidité de l'agent

2019-074 AUGMENTATION DE LA REMUNERATION DE L'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (15 H 29)

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à augmenter l'agent non titulaire recruté selon le 5^{ème} alinéa de l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en raison des mouvements de création et suppression de classe élémentaire, sur le grade d'adjoint d'animation, catégorie C, Echelle C1, 3^{ème} échelon, Indice Brut 356, Indice Majoré 332, à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019-075 CNP - ADOPTION DES CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONDITIONS GENERALES (VERSION 2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les conditions générales du contrat CNP version 2020 pour ses agents affiliés à la CNRACL,
- adopte les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales «version 2020» du contrat 1406D.

2019-076 CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASE ET DU BASSIN D'INITIATION DU COLLEGE DE GENCAY ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 2 voix contre :

- accepte le versement à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou d'une contribution d'un montant 713,61 € pour l'année 2019.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

2019-077 CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE D'ASLONNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune d'ASLONNES
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- donne lecture du rapport d'activité de 2018 de la Communauté de Communes des Vallées du Clain et présente les comptes administratifs,
- présente le diaporama du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,
- présente et remet un exemplaire du Plan lode,
- informe l'assemblée que des réunions du C.O.P.I.L. sont prévues en novembre et décembre 2019 pour l'élaboration du règlement du P.L.U.i. et présente le plan d'aménagement de la zone à urbaniser route de Château Larcher
- avise les membres du conseil municipal de l'avancement du Plan d'Aménagement Numérique avec la réalisation de la connexion à la fibre prévue pour la fin du 1^{er} trimestre 2020.
- sollicite l'avis du conseil municipal en vue de proposer le Comité des Fêtes d'Aslonnes en tant qu'association pouvant bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes de la Vallée du Clain au titre d'une animation locale ou fête du village par l'organisation de la Foire aux Pirons. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.
- donne lecture des dates retenues par les communes de la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour la présentation de leurs vœux en 2020.
- présente les nouvelles modalités de demandes de reconnaissance de catastrophes naturelles par dématérialisation.
- informe l'assemblée qu'une cérémonie collective avec la commune de Château Larcher aura lieu le lundi 9 décembre prochain, jour de la laïcité, pour la plantation de l'arbre de la laïcité et l'apposition d'une plaque commémorative.

Monsieur Dany ROGEON informe l'assemblée que les informations communiquées au réseau voisins vigilants ne sont pas toutes relayées à la population. Monsieur le Maire précise qu'une réunion aura lieu avec les services de la Gendarmerie afin de faire un point sur le sujet.

Monsieur Dominique DESOUCHE précise qu'il y a des trous importants sur le chemin de la Rochebœuf à la Sarmandière. Monsieur le Maire indique que les travaux sont prévus en 2020.

Fait à ASLONNES, le 19 novembre 2019

Le Maire,
Roland BOUCHET

